

## Les 8èmes Journées Internationales de la Qualité Hospitalière 27 et 28 novembre 2006

**Présentateur :**

Callandre M.F. , Migeot V. , Aubeneau C. , Albouy-Llaty M. , Faucher-Grassin J.  
Direction de la Qualité - CHU Poitiers - 2 rue de la Milétrie - BP 577 - 86 021 Poitiers-  
05 49 44 46 55 - [v.migeot@chu-poitiers.fr](mailto:v.migeot@chu-poitiers.fr)  
Pharmacie - CHU Poitiers - 2 rue de la Milétrie - BP 577 - 86 021 Poitiers

**Thème :**

- Qualité     Gestion des risques     Evaluation des pratiques professionnelles  
 Confiance et satisfaction des patients     Autre:

**Résumé :**

**Evaluation des pratiques "de la prescription à l'administration" au CHU de Poitiers, sécurisation du circuit du médicament en établissement de santé**

Afin de répondre aux exigences d'une part de la certification et d'autre part de la qualité et de l'efficacité des soins accordés aux patients, nous avons mené l'évaluation des pratiques « de la prescription à l'administration des médicaments », au CHU de Poitiers, mais aussi dans le but d'entreprendre une démarche de sécurisation du circuit du médicament.

Nous avons ainsi audité, à l'aide de grilles d'observation et d'entretien, chacune des différentes étapes du circuit du médicament et chacun de ses acteurs : les prescripteurs, les pharmaciens, les préparateurs et les IDE. Quatre services : Soins de suite, Chirurgie orthopédique et traumatologie, Hépatogastro-entérologie et Médecine interne, ont participé.

Les résultats obtenus, suite à l'observation de ces quatre services, ont montré sur quels niveaux les actions préventives et correctrices devaient être ciblées. Les résultats de cette évaluation, sont en accord avec ceux obtenus lors d'enquêtes similaires, menées dans d'autres établissements de santé. Mais l'évaluation pratiquée au CHU de Poitiers est la seule avec celle du CCECQA, qui ait audité le circuit du médicament sur l'ensemble de ses étapes. Pour chaque étape du circuit du médicament, nous avons établi une alternative à la survenue des erreurs médicamenteuses. Celles-ci sont matérielles, et ne pourront pas se substituer à l'Homme, mais contribuent à diminuer la lourdeur des tâches administratives des professionnels de santé, afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur activité de soins pour les IDE, de diagnostic et de prescription pour les médecins et à la validation pharmaceutique ainsi qu'à la dispensation pour les pharmaciens et préparateurs.